

# Des aides aux vacances pour les travailleurs d'ESAT

## Un dispositif simple et éducatif du CCAH et de l'ANCV avec épargne préalable

Ces aides sont d'un montant maximum de 500€ par bénéficiaire puis dégressives en fonction du nombre d'aides dont la personne a déjà bénéficié.

**Le CCAH - Comité National de Coordination Action Handicap** - est une association reconnue d'utilité publique créée en 1971.

Au côté de ses adhérents, le CCAH sélectionne et cofinance des projets d'accueil et de services, conçoit et anime des formations, apporte conseil et expertise, partage ses connaissances et diffuse les bonnes pratiques, bref, agit sur les idées dans l'action et par l'action.

Acteur économique et social engagé, **l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances** accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Pour lutter contre la fracture touristique, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, un dispositif d'aide au départ distribué exclusivement sur la base de critères sociaux, aux salariés de toutes les entreprises et aux agents de la fonction publique.

Les excédents générés par l'émission des titres sont réinvestis dans des programmes d'aides à la personne dédiés aux publics les plus fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, ...) et dans le financement du patrimoine du tourisme social.

**L'objectif du dispositif est double :**

- **favoriser le départ en vacances des travailleurs handicapés des ESAT**  
partant peu ou jamais en vacances
- mais également proposer aux travailleurs pédagogique autour de la construction de constitution**

d'un premier budget de 150  
abondement) grâce à: **un projet éducatif et leurs vacances  
avec la € environ** (épargne +

- **une petite épargne préalable** à leurs vacances pouvant être versée mensuellement (par exemple 10 € par mois sur l'année),
- **un abondement de l'ESAT lui-même** (par exemple 30€ pour l'année par travailleur demandant une aide).

Pour mettre en place cette épargne et abondement il suffit que l'ESAT adhère aux Chèques-Vacances de l'ANCV pour transformer les sommes ainsi mises de côté volontairement.